

UNE QUESTION SUR
LES BIODÉCHETS ?



Votre agent de compostage :

Alexander HARDY

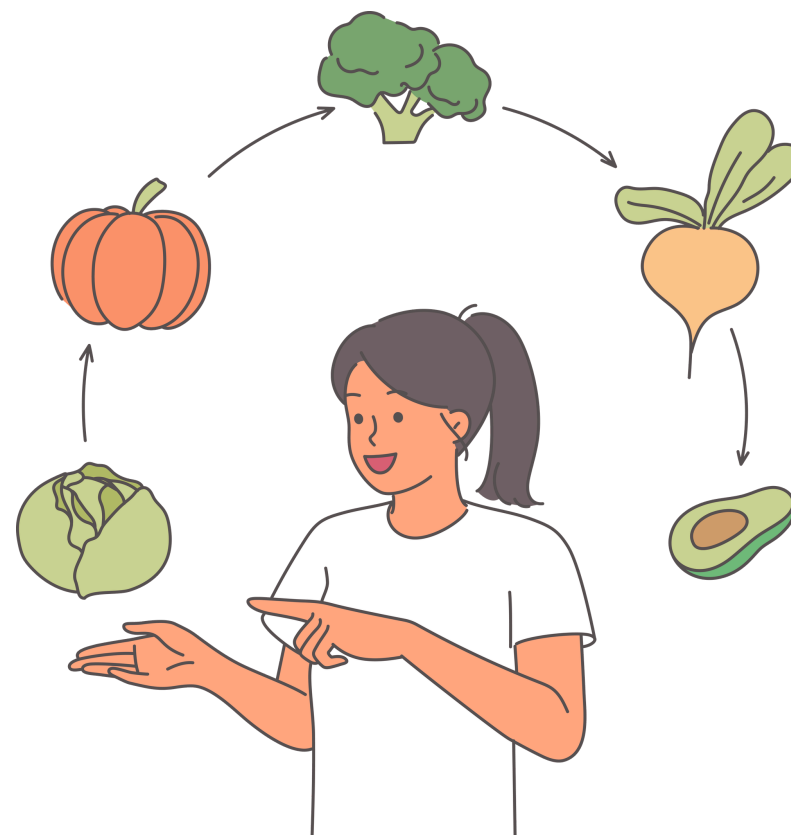
06 83 49 87 17

CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL
10, rue des Chevilles | ZA du Clousis
85160 SAINT-JEAN-DE-MONTS



Réalisation : omdm - Ne pas jeter sur la voie publique

GUIDE **ABRIS BACS**



QUE PEUT-ON Y DÉPOSER ?

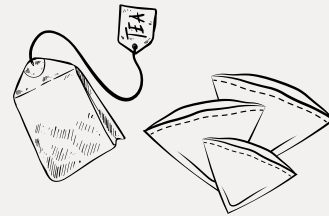
ÉPLUCHURES

de fruits & légumes,
en petits morceaux



THÉ, MARC DE CAFÉ

et leurs filtres en papier



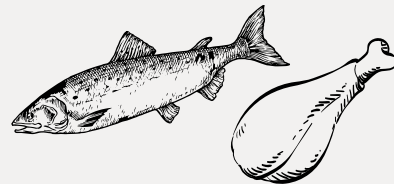
RESTES DE REPAS

et pain rassis



VIANDE, OS, POISSON

arêtes et restes crustacés

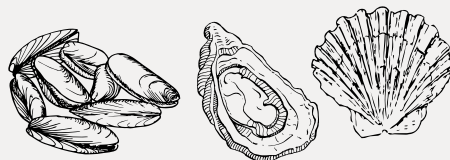


COQUILLES D'OEUF



COQUILLAGES

(moules, huîtres, crustacés)



Les végétaux ne vont pas dans les abris bacs.

CE QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS

Les déchets sont collectés une fois par semaine, toute l'année,
et deux fois par semaine durant la saison estivale.

Les déchets sont valorisés pour devenir du compost.

